

Chapitre 11

LOI DE CRÉDITS POUR 2017-2018 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 8 novembre 2016)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2018,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 200 644 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2018.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2017.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	765 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	100 000
2.	Finances	10 250 000
3.	Services à la famille	3 170 000
4.	Justice	1 512 000
5.	Culture et Patrimoine	560 000
6.	Éducation	34 990 000
7.	Santé	4 550 000
8.	Environnement	2 000 000
9.	Services communautaires et gouvernementaux	41 450 000
10.	Développement économique et Transports	61 332 000
11.	Société d'habitation du Nunavut	39 965 000

IMMOBILISATION : TOTAL **200 644 000 \$**

CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL **200 644 000 \$**